

PLAN DE TRAVAIL [DEMANDE DE BOURSE DE DOCTORAT DU CRSH, 2003]

Je complète présentement des études de deuxième cycle à l'Université d'Ottawa. Ma thèse de maîtrise cherche à mesurer l'importance de l'activité militaire et civile des officiers de milice dans la société canadienne sous le Régime français, de 1669 à 1760. La raison d'être leur fonction fut d'abord militaire : il s'agissait d'encadrer la population masculine de la colonie qui pouvait être appelée à servir en cas de guerre. Ces hommes furent cependant appelés, par la conjoncture militaire et sociale de la première décennie du XVIIIe siècle, à devenir des agents étatiques et à jouer un rôle de premier plan dans l'administration civile des communautés rurales. Ayant dressé un catalogue électronique des officiers de milice, j'ai été en mesure de constater que cette adaptation fonctionnelle eut comme effet de modifier le portrait-type de l'officier de milice (désormais beaucoup plus vieux, par exemple). Je compte, avant de déposer ma thèse de maîtrise à l'été 2004, pouvoir utiliser ma base de données pour reconstituer certains des réseaux de sociabilité qui entraient en jeu dans le choix des officiers et dans l'établissement de leurs sphères d'influence. Les résultats de mes recherches contribueront à une meilleure compréhension des rouages de l'administration coloniale et des dynamiques sociales de l'ensemble de la Nouvelle-France. Ils seront, je l'espère, utiles à ceux qui chercheront à interpréter de façon plus globale l'évolution du rapport entre la société canadienne, le fait militaire, et l'État.

Mes recherches sur la milice s'inscrivent dans un champ plus large d'intérêt pour l'histoire des colonies françaises en Amérique du Nord, ainsi que dans le cadre d'une spécialisation en histoire socio-militaire de la Nouvelle-France. Dans la mesure où l'héritage de l'Ancien Régime subsiste toujours dans certaines de nos institutions et dans certaines des valeurs qui ont été transmises à la collectivité canadienne, j'estime qu'une réflexion soutenue sur cette époque peut servir à une meilleure compréhension de notre société actuelle. Le domaine du socio-militaire, qui demeure encore peu exploité, est prometteur. Alors que l'historiographie canadienne traditionnelle n'a pas manqué de se préoccuper des batailles et des héros, elle n'a que peu cherché à comprendre l'effet du fait militaire – la *res militaris* – sur l'ensemble de la société. Les historiens qui étudient le XXe siècle ont dans ce domaine une bonne longueur d'avance sur ceux des XVIIe et XVIIIe siècles.

C'est cet intérêt pour l'histoire socio-militaire du Régime français qui m'a également poussé à me pencher sur la question des paiements offerts par les autorités coloniales françaises aux guerriers autochtones qui leur ramenaient des scalps ennemis. Les résultats de mes recherches sur cette question ont été publiés dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*¹. Dans le cadre de celles-ci, j'ai été appelé à m'interroger quant à la place de la violence – de ces moeurs traditionnellement considérés dans l'optique occidentale comme cruelles et «sauvages» – dans l'Amérique des XVIIe et XVIIIe siècles. C'est cette thématique que j'aimerais approfondir dans le cadre de mes études doctorales. Sous le titre provisoire «Violence et mutations culturelles en Amérique du Nord coloniale», ma thèse de doctorat cherchera à identifier la contribution de divers

facteurs militaires, sociaux et culturels, dans l'évolution des normes morales des sociétés coloniales par rapport aux coutumes guerrières autochtones.

Ce sont avant tout les manifestations physiques de la violence, l'atteinte volontaire à l'intégrité corporelle d'une personne, qui m'intéressent ici. Les historiens ont démontré que celles-ci appartenaient au domaine du quotidien dans les sociétés européennes des XVII^e et XVIII^e siècles. De même, l'étude des dossiers judiciaires coloniaux révèle que les formes et les contextes métropolitains de la violence se sont transposés dans les jeunes sociétés nord-américaines : les conflits entre voisins et passants en venaient régulièrement aux coups; les autorités judiciaires usaient de la violence pour faire avouer l'accusé ou pour punir le coupable². Ceci dit, le colon européen et de façon plus générale la société qu'il cherchait à recréer en Amérique furent confrontés à des formes de violence autochtones en contexte guerrier qui leur furent tout à fait nouvelles : le prélèvement du scalp, le supplice rituel, le cannibalisme, etc.

Les sociétés coloniales intégrèrent certaines de ces coutumes qu'on avait d'abord jugées barbares et cruelles, subissant ainsi une mutation culturelle. On sait, par exemple, que les autorités coloniales françaises et anglaises n'hésitèrent pas à encourager la prise de scalps chez leurs alliés autochtones; certains colons adoptèrent eux-même la pratique de prélever les chevelures de leurs adversaires³. Notons aussi, par exemple, qu'en 1688 les Montréalais firent subir le supplice du feu sur la Place Royale à trois Iroquois qui avaient été capturés, empruntant la coutume de leurs victimes⁴. Les preuves de ce qu'il conviendrait d'appeler un «syncrétisme de la violence» pendant la période coloniale pourraient être multipliées.

En examinant le discours tenu dans les sources d'époque (surtout les récits publiés des explorateurs, missionnaires, captifs et autres, ainsi que la correspondance officielle), j'aimerais chercher à voir comment la violence autochtone fut perçue par les populations coloniales et les visiteurs métropolitains aux XVII^e et XVIII^e siècles. J'estime qu'il sera possible de retracer l'évolution de la prise de position morale des colons et de leurs administrateurs métropolitains face aux comportements guerriers des Premières Nations et que je serai en mesure d'identifier les facteurs qui rendirent possible le passage de la réprobation à la tolérance, ceux qui entraînèrent ensuite l'adoption de certaines coutumes «barbares», puis ceux qui favorisèrent le retour d'une attitude réprobatrice. Je chercherai à lier cette évolution aux circonstances locales (guerres coloniales, éloignement des autorités répressives, recul de la frontière, dépérissement démographique des Premières Nations, etc.), ainsi qu'aux contextes plus larges qui résultèrent en une diminution généralisée du seuil de la tolérance pour la violence dans le monde occidental à partir du XVIII^e siècle (montée de l'état, évolution des mouvements philosophiques et des doctrines religieuses). Bien que la Nouvelle-France soit mon champ d'intérêt initial, j'accorderai autant d'attention aux colonies britanniques : c'est cette perspective comparative qui me permettra de mesurer avec justesse la part d'importance qu'il faut attribuer à chacun des phénomènes qui entrèrent en jeu.

Comme on pourrait s'y attendre, je ne chercherai pas à encourager des sentiments de «barbarie» à l'égard des nations autochtones ou des populations coloniales, mais plutôt à montrer que ces sociétés (comme toutes les sociétés, d'ailleurs) ont développé une part de dureté, de cruauté dans leur fonctionnement. La notion de la violence n'a après tout qu'une signification relative, chaque culture déterminant en la matière ses propres cadres. Mes recherches aboutiront à une meilleure compréhension des

changements, de l'évolution des normes morales et sociales qui y étaient rattachées dans les jeunes sociétés canadienne et américaine. De façon plus globale, j'espère que cette démarche jettera un peu de lumière sur la place que prend encore aujourd'hui la violence dans les sociétés en formation, en transition.

N'ayant pas encore formellement fait demande d'admission au troisième cycle, je ne suis pas en mesure de préciser le programme d'étude que je suivrai pendant la période couverte par la bourse. Toujours est-il que c'est à l'Université de Toronto que je préférerais poursuivre ma formation d'historien, ayant eu l'occasion de discuter de ce choix avec Allan Greer, une sommité en histoire de la Nouvelle-France sous la direction duquel j'aimerais entreprendre mes recherches. Mon choix de cours et de champs sera bien entendu axé vers l'histoire coloniale du Canada, des États-Unis et de l'Amérique latine, afin de me donner une bonne base comparative. Mon programme me permettra ainsi d'entreprendre une carrière non seulement axée sur la micro-spécialité que constitue l'histoire de la Nouvelle-France, mais bien ouverte sur l'ensemble du monde atlantique des XVe-XVIIIe siècles. Je tâcherai aussi, par mon choix de cours et de champs, d'approfondir ma connaissance des méthodologies de l'histoire sociale et culturelle, afin de parfaire mes habiletés d'historien. Il va sans dire que cela m'aidera à formuler avec plus de précision la problématique de la thèse que je compte écrire sur la violence et les mutations culturelles en Amérique du Nord coloniale.

1. «Lever des chevelures en Nouvelle-France : la politique française du paiement des scalps» dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 56,4 (printemps 2003).

2. Voir André Lachance, *Crimes et criminels en Nouvelle-France*, Montréal, Boréal express, 1984.

3. Citons en exemple C.C. Bacqueville de la Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, Paris, Chez Jean-Luc Nion et François Didot, 1722, vol. II, 296.

4. W.J. Eccles, *Frontenac: the Courtier Governor*, Toronto, Carleton Library / McClelland and Stewart, 1968, p. 195.